VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TEST URINAIRE SUITE A UNE SUSPENSION DE PERMIS

Par Cocomrz Postée le 14/06/2020 13:50

> Bonjour, suite a un depistage salivaire positif au thc mon permis de conduire a ete suspendu. J'ai rendez vous devant la commission medicale de la préfecture et j'aimerais savoir si le depistage urinaire a réalisé portait sur le thc uniquement ou sur toutes les substances classées comme stupefiant Merci d'avance de vos retours

---

Mise en ligne le 18/06/2020

Bonjour,

Le plus souvent, les analyses demandées par la commission médicale de la préfecture portent sur l'usage du produit qui a entrainé la suspension du permis de conduire. Il reste possible néanmoins, à l'appréciation de la commission médicale, d'être dépisté plus largement aux stupéfiants. Vous devriez être informé de la nature exacte des molécules qui seront recherchées dans le document que vous aurez à présenter au laboratoire pour le prélèvement, seules les molécules mentionnées seront dépistées.

Pour information, nous vous joignons ci-dessous un lien vers un tableau de durée de positivité des principales substances et restons disponibles dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Tableau des durées de positivité"